



COMMUNE DE CHAMPLOST

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 05 mars 2026

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane (Adjoints), COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette.

Absents ayant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette

ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Absent non excusé : GARAULT Jean-Claude, LEMEITER Nathalie, MAIO Max

Secrétaire de séance : SEILLIÉBERT Christophe

Le conseil municipal, réuni en seconde convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT suite au défaut de quorum lors de la séance du 27 février 2026, délibère valablement sans condition de quorum.

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2026/001 DETR 2026 – Réfection toitures bâtiments communaux :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de reprendre une délibération car les travaux de réfection de toiture des bâtiments communaux peuvent être subventionnés jusqu'à hauteur de 30% et non 20% par la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'il est nécessaire de délibérer en ce sens. Ce qui représenterait un montant de 13 909,80€ sur les 46 366,00€ prévus (réfection de la toiture du Presbytère et du bâtiment annexe à la mairie).

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (7 voix).

2026/002 Refacturation à la CCSA des travaux effectués pour l'eau/asst :

M. le Maire demande que les heures passées en 2025 par les employés municipaux à travailler sur le réseau d'eau/asst soient refacturés à la CCSA suite à la reprise des compétences eau et assainissement.

Après calcul, la somme de 5 829,10 € sera refacturée à la CCSA pour le compte de la commune.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (7 voix).

2026/003 Scolaire – Maintien de la semaine de 4 jours :

M. le Maire rappelle que par délibération du 08/06/2017, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours et maintenu par délibération du 16/12/2021.

A compter de la rentrée scolaire 2026, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée. Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale. Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : **lundi, mardi, jeudi et vendredi**

Horaires : **Maternelle : 8h35 / 11h35 et 13h20 / 16h20**

Elémentaire : 8h40 / 11h40 et 13h25 / 16h25

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (7 voix).

2026/004 Création poste adjoint animation :

M. le Maire informe que pour pallier au surcroît d'activité et aux éventuelles absences, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation afin de prévoir un renforcement des effectifs au besoin.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (7 voix).

2026/005 Création poste adjoint technique :

M. le Maire informe que pour pallier au surcroît d'activité et aux éventuelles absences, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique afin de prévoir un renforcement des effectifs au besoin.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (7 voix).

2026/006 Accroissement temporaire d'activité :

M. le Maire informe que pour pallier au surcroît d'activité et aux éventuelles absences et restés dans la réglementation, il convient de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (7 voix).

2026/007 Paiement factures investissement avant vote BP :

M. le Maire rappelle qu'en l'absence d'adoption du budget avant la date limite fixée au 30 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il convient donc de prendre une délibération pour pouvoir engager des dépenses d'investissement d'un montant de 25 391,28€ en attendant le vote du budget.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (7 voix).

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 10h45.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 12 mars 2026, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

